



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2018
20 Heures 30 – Salle de la Mairie

L'an deux mille dix-huit le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le quinze juin deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe MÉRY, Maire.

Présents : M. Robert JOULIÉ, Mme Michèle PIGNAN, M. Marc SOLINHAC, Mme Myriam CABROL, M. Bernard ARETTE, M. Laurent GAFFARD, Mme Fatima DANSETTE, M. Stéphane CHAPTAL, Mme Séverine RAFFY, M. Benoît RASCALOU.

Absents excusés : Mme Bernadette POMIES, M. Michel BOSC, Mme Véronique GAIDE

Pouvoir de vote : Madame Bernadette POMIES donne pouvoir de vote à Madame Séverine RAFFY
Madame Véronique GAIDE donne pouvoir de vote à Madame Myriam CABROL

Secrétaire de séance : M. Bernard ARETTE

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Ordre du jour :

- Délibération pour autoriser la signature des marchés pour le projet de requalification des espaces publics et pour la construction d'un tennis et pour valider les plans de financement.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour :

- La délibération pour autoriser la signature de la convention avec l'association Emilie de Rodat pour un chantier éducatif de nettoyage courant juillet 2018,
- La délibération relative au projet d'enfouissement de la ligne HTA sur la Commune de Gages.

La modification de cet ordre du jour est votée à l'unanimité.

1- Convention avec l'association Emilie de Rodat pour confier un « chantier éducatif de nettoyage » à 6 jeunes pour la période allant du 09 juillet jusqu'au 13 juillet 2018.

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de convention à établir avec l'Association Emilie de Rodat pour la mise en place d'un chantier éducatif de nettoyage pour la période allant du 09 juillet 2018 jusqu'au 13 juillet 2018 excepté le mercredi 11 juillet 2018, soit 4 journées.

La Mairie de Montrozier, pour encourager des jeunes dans leur cursus d'insertion professionnelle et pour répondre à un besoin d'aménagement de l'espace communal, a accepté de confier un chantier éducatif de nettoyage à l'Association Emilie de Rodat.

Les 6 jeunes participants à ce chantier, encadrés par des éducateurs de l'Association Emilie de Rodat, vont réaliser divers travaux : débroussaillage et coupe de zones délimitées, réfection de chemins communaux et pédestres, divers petits travaux (peinture, ponçage,...).

La Mairie de Montrozier prendra en charge cette prestation de service pour un montant de 720 euros soit, 20 euros + 10 euros (prime de motivation) x 6 jeunes x 4 jours.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de convention à établir avec l'association Emilie de Rodat tel que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération 2018/43 votée à l'unanimité.



2- Requalification des espaces publics centraux de Gages le Haut : délibération pour autoriser la signature des marchés et valider le plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2018 autorisant la consultation des entreprises pour le projet de requalification des espaces publics à Gages le Haut, le montant de l'avant-projet étant de 217 008,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du projet, l'estimation du maître d'œuvre est modifiée et s'élève à 246 556,53 € HT.

Il indique aussi aux élus qu'il est nécessaire d'intégrer dans les dépenses le montant total de la maîtrise d'œuvre fixé dans l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre soit 21 463,73 € HT (calcul basé sur espaces publics : 217 008,00 + terrain multisport : 37 000,00 + pumtrack : 70 000,00 + panneau information : 1 200,00 soit 325 208,00 * 6,6% = 21 463,73 € HT).

Il demande ensuite à Madame Séverine RAFFY de présenter le résultat de la consultation et propose aux élus de procéder au vote de chacun des lots :

Lot VRD	Entreprise COLAS	124 750,90 € HT	1 abs et 12 voix pour
Lot Maçonnerie	SARL CAVALIÉ	85 910,00 € HT	1 abs et 12 voix pour
Lot Plantations-Mob urbain-Eclairage	Entreprise IDVERDE	48 613,76 € HT	13 voix pour
Lot Aire de Jeux	Entreprise IDVERDE	18 867,55 € HT	13 voix pour
		278 142,21 € HT	

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 en vue du projet 2018 travaux d'accessibilité de la Mairie.

Il donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète en date du 31 mai 2018 concernant la proposition d'attribution d'une aide de l'Etat calculée sur les bases suivantes :

Opération : Requalification des espaces publics à Gages le Haut

Montant des travaux HT : 231 330,53 € HT

Montant des travaux subventionnables : 221 060,53 € HT

Taux de subvention : 20%

Montant de la subvention : 44 212,11 €

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire d'adresser aux services de la Préfecture la délibération du conseil municipal approuvant le projet, le devis et le plan de financement qui intègre le montant de la DETR notifié afin qu'ils puissent préparer l'arrêté attributif de subvention.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT :278 142,21 €
- Maîtrise d'Œuvre HT21 463,73 €
- Subvention Etat DETR (20 % de 221 060,53 € HT)44 212,11 €
- Subvention Etat DSIL13 620,75 €
- Subvention Département.....50 000,00 €
- Subvention Région45 000,00 €
- Budget communal :146 773,08 €

Après avoir entendu cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal, approuve le plan de financement, s'engage à réaliser ces travaux au programme 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce programme d'investissement.

Délibération 2018/44 relative à l'autorisation de signer les marchés votée à l'unanimité (cf. tableau pour résultat du vote par lot quant au choix de l'entreprise).



3- Projet de création d'équipements sportifs dans le cadre d'une opération d'aménagement d'espaces publics à Gages le Haut : délibération pour autoriser la signature des marchés et valider le plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2018 autorisant la consultation des entreprises pour le projet de requalification des espaces publics à Gages le Haut, le montant de l'avant-projet étant de 175 000,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du projet, l'estimation du maître d'œuvre est modifiée et s'élève à 162 000,00 € HT.

Il demande ensuite à Madame Séverine RAFFY de présenter le résultat de la consultation pour le terrain multisport et le pumptrack et demande à Monsieur Bernard ARETTE de présenter l'analyse du marché tennis.

Monsieur le Maire propose ensuite aux élus de procéder au vote de chacun des lots :

Lot terrain multisport	Entreprise Agor Espace	51 624,00 € HT	13 voix pour
Lot pumptrack	Marché infructueux (aucune offre)	70 000,00 € HT (estimation MO)	
Lot tennis	Entreprise MARTY	46 445,60 € HT	13 voix pour
Lot tennis éclairage	Entreprise EIFFAGE	5 659,45 € HT	13 voix pour
		173 729,05 € HT	

Monsieur le Maire propose, considérant n'avoir reçu aucune offre pour le lot pumptrack, de le déclarer infructueux et de relancer une consultation pour ce lot.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 en vue du projet 2018 travaux d'accessibilité de la Mairie.

Il donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète en date du 31 mai 2018 concernant la proposition d'attribution d'une aide de l'Etat calculée sur les bases suivantes :

Opération : Création d'équipements sportifs

Montant des travaux HT : 176 200,00 € HT

Montant des travaux subventionnables : 175 000,00 € HT

Taux de subvention : 20%

Montant de la subvention : 35 000 €

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire d'adresser aux services de la Préfecture la délibération du conseil municipal approuvant le projet, le devis et le plan de financement qui intègre le montant de la DETR notifié afin qu'ils puissent préparer l'arrêté attributif de subvention.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT :	173 729,05 €
- Subvention Etat DETR (20 % de 175 000 € HT)	35 000,00 €
- Subvention Europe	78 700,00 €
- Fonds de concours CC CLT	3 500,00 €
- Subvention Département	25 000,00 €
- Budget communal :	31 529,05 €

Après avoir entendu cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal approuve le plan de financement, s'engage à réaliser ces travaux au programme 2018, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le lot pumptrack déclaré infructueux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce programme d'investissement.

Délibération 2018/45 relative à l'autorisation de signer les marchés votée à l'unanimité (cf. tableau pour résultat du vote par lot quant au choix de l'entreprise).



4- Etude relative à l'amélioration de la qualité de desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution sur la Commune de Montrozier.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la présentation du projet d'enfouissement des lignes Haute Tension qui a été faite lors de la réunion des élus du 07 mai 2018.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le bureau d'études CETERC, chargé par ENEDIS d'étudier le projet, a transmis les plans des travaux envisagés sur la Commune.

Ce projet consiste en la restructuration souterraine et la fiabilisation du réseau HTA (20 000 volts) qui traverse la Commune (en grande partie sur un secteur urbanisé), ceci afin de sécuriser les habitations et d'améliorer l'impact visuel.

Monsieur JOULIE précise qu'il serait opportun de profiter de l'ouverture des tranchées pour dissimuler les réseaux basse tension et téléphoniques avec la participation du SIEDA.

Après avoir entendu cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce projet d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la Commune.

Délibération 2018/46 votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

**Le Maire,
Christophe MÉRY**